



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 003-210301388-20230323-ORGUEENTRETIEN-AU

## DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure le contrat d'entretien et d'accord de l'orgue de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste de Lapalisse avec la SARL JURINE Michel, Facteurs d'orgue, située Zone Artisanale, 213 route de Fondrieu, 69510 RONTALON.

Le montant annuel du contrat est de 1 856,80 € HT.

Le contrat est signé pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sur un total ne dépassant pas 4 années.

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 23 mars 2023

*Certifié exécutoire*

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

**23 MARS 2023**

Publié ou Notifié

le :

**24 MARS 2023**

Accusé Réception de la télétransmission

le :

sous le Numéro :

Jacques de CHABANNES  
Maire de LAPALISSE



MAIRIE DE LAPALISSE - B.P. 63 - 03120 LAPALISSE

Tél. : 04 70 99 00 86 - Télécopie : 04 70 99 34 73

E-Mail : [lapalisse@ville-lapalisse.fr](mailto:lapalisse@ville-lapalisse.fr) - Web : <http://www.ville-lapalisse.fr>